

Gouvernance

Territoria de Bronze : **Mairie du 9^e arrondissement de Paris**

Impliquer les syndics de copropriété dans la vie locale

L'initiative innovante

Par une convention de partenariat signée avec la FNAIM, la Mairie du 9^e arrondissement trouve les modalités d'une meilleure implication des syndics de copropriété dans la vie locale.

Efficacité / Gouvernance / Partenariat / Vie des territoires

Le besoin :

Trouver les relais pour appliquer concrètement les politiques publiques mises en place dans l'arrondissement, et notamment sur la végétalisation, la gestion des déchets, la lutte contre les faux salons de massage et la protection des locaux d'habitation.

L'engagement des professionnels s'avère nécessaire pour diffuser les messages, les bonnes pratiques et les dispositifs mis en place.

Si les partenariats avec les bailleurs sociaux sont aisés, il est plus complexe de s'adresser aux immeubles privés.

Les objectifs :

Inciter les syndics des immeubles du parc privé à mieux faire appliquer les réglementations et politiques publiques décidée par la mairie de l'arrondissement.

Associer les acteurs de terrain à l'expérimentation de nouvelles mesures dans une ville qui doit aujourd'hui répondre à des enjeux majeurs tels que la réduction des déchets, la végétalisation des espaces, la lutte contre les faux salons de massage, la nouvelle génération de tri sélectif, etc.

La description de l'initiative

Le 17 février 2016, la marie du 9e arrondissement et la FNAIM du Grand Paris ont signé un protocole d'accord pour « apporter une réponse concrète et concertée aux nombreux sujets

impactant directement le quotidien des habitants de cet arrondissement », tels que la salubrité de l'espace public, l'environnement et la protection des locaux d'habitation.

La Chambre FNAIM du Grand Paris regroupe des syndics et des administrateurs de biens. Les syndics de copropriété, représentés par la FNAIM du Grand Paris, constituent des partenaires essentiels pour accompagner voire faire évoluer les mesures mises en place par la mairie du 9^e.

Dans le protocole d'accord signé pour une durée d'un an, la mairie du 9^e arrondissement et la FNAIM du Grand Paris s'engagent ensemble sur quatre objectifs :

- mettre en place un tri sélectif nouvelle norme,
- participer à la végétalisation de l'arrondissement,
- lutter contre les faux salons de massage
- protéger les locaux d'habitation.

Le partenariat effectif dès sa signature comprend l'envoi régulier de fiches techniques et d'informations aux syndics de copropriétés. Et des rencontres régulières avec les professionnels pour la mise en place concrète des dispositifs.

Comme le précise la FNAIM du Grand Paris, « les syndics de copropriété, notamment en charge de la gestion des parties communes, ont la responsabilité des questions liées à la sécurité des habitants. Ils jouent également un rôle de premier plan pour apaiser les relations entre propriétaires et locataires au sein des copropriétés ».

Les moyens humains et financiers

Aucun coût pour la collectivité, ni pour les syndics.

Les professionnels sont invités à diffuser des documents et des informations et à réaliser des diagnostics de leurs immeubles. La Mairie du 9^e arrondissement se charge ensuite de l'accompagnement, grâce à des dispositifs existants.

L'évaluation de l'initiative innovante

Les 33 000 résidences du parc privé du 9^e arrondissement sont concernées par cette initiative. Des économies peuvent être générées, par exemple sur l'amélioration du tri sélectif dans les immeubles.

Selon Eco-emballages, le non tri et les erreurs de tri génèrent une perte d'un million d'euros par an.

Cette initiative pourrait être dupliquée dans tous les territoires urbains car les syndics constituent partout un maillon essentiel pour diffuser les politiques publiques dans l'habitat collectif.

Un bilan sera réalisé un an après la signature pour évaluer les résultats de ce partenariat.